



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

ÉTATS FINANCIERS

AU 30 AVRIL 2025



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 30 avril 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 à 3
--	--------------

ÉTATS FINANCIERS :

État des résultats	4
--------------------	---

État de l'évolution de l'actif net	5
------------------------------------	---

État de la situation financière	6
---------------------------------	---

État des flux de trésorerie	7
-----------------------------	---

Notes complémentaires	8 à 19
-----------------------	--------

Rapport de l'auditeur indépendant

Doane Grant Thornton LLP
Suite 450
633 rue Main Street, PO Box
1005
Moncton, NB
E1C 8P2
T +1 506 857 0100
F +1 506 857 0105

Aux membres du Conseil de l'Université de l'Université de Moncton

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Université de Moncton, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 avril 2025 ainsi que les états des résultats, l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires constituées d'un résumé des principales méthodes.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous les égards importants, l'image de la situation financière de l'Université de Moncton au 30 avril 2025, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes canadiennes d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Université à cesser son exploitation.

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Moncton, Canada
Le 20 septembre 2025

Doane Grant Thériault LLP

Comptables professionnels agréés



ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice clos le 30 avril 2025

	2025	2024
Produits :		
Scolarité		
Temps complet	54 751 043 \$	51 772 184 \$
Temps partiel	7 531 680	5 281 014
Subventions provinciales		
Non restreintes	73 972 086	71 052 656
Restreintes	16 462 058	14 115 830
Subventions fédérales	19 872 567	16 117 392
Services vendus	8 895 682	9 607 535
Revenus de placement (note 3)	7 316 997	7 306 504
Dons	1 638 818	1 753 213
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations capitalisées (note 4)	6 313 759	6 339 797
Résidences et entreprises	10 113 833	9 655 590
Autres revenus	7 569 806	7 055 437
	<u>214 438 329</u>	<u>200 057 152</u>
Charges :		
Salaires et avantages sociaux	131 016 714	126 092 325
Frais de déplacements	3 240 967	2 989 300
Matériel et fournitures	5 246 355	5 185 184
Communications	330 903	358 582
Services publics	6 784 639	6 098 094
Assurances	793 158	375 296
Bourses d'études	13 546 906	11 327 120
Services	5 759 484	5 058 526
Services contractuels	690 289	760 984
Honoraires	1 941 908	1 711 242
Publications et publicités	813 189	754 293
Coût des marchandises vendues	1 951 205	1 876 550
Intérêts sur la dette à long terme	186 237	204 887
Intérêts et frais bancaires	236 474	177 864
Location et entretien d'équipement	2 305 563	2 089 468
Acquisitions des bibliothèques	1 922 462	1 765 450
Mobilier et équipement	1 218 280	924 306
Améliorations des bâtiments et terrains	7 766 012	7 328 637
Charges liées aux régimes de pension (note 5)	(778 598)	(438 855)
Autres dépenses	3 684 996	3 790 222
Amortissement des immobilisations	8 713 400	8 569 422
	<u>197 370 543</u>	<u>186 998 897</u>
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	<u>17 067 786 \$</u>	<u>13 058 255 \$</u>



ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 30 avril 2025

	2025				2024	
	Investi en immobilisations	Reçu à titre de dotations	Recherche et Fiducie	Non affecté	Total	Total
Solde au début de l'exercice	38 084 226 \$	114 975 023 \$	35 204 905 \$	(39 151 824) \$	149 112 330 \$	120 307 351 \$
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(3 588 947)	-	(3 433 638)	24 090 371	17 067 786	13 058 255
Apports à titre de dotations reçus	-	1 401 371	-	-	1 401 371	1 094 985
Intérêts capitalisés	-	1 988 079	-	-	1 988 079	2 977 139
Investissement en immobilisations (note 6)	1 432 684	-	-	(1 432 684)	-	-
Virements interfonds et affectations internes (notes 6 et 12)	5 869 130	7	7 269 585	(13 138 722)	-	-
Régimes de pension - réévaluations et autres éléments	-	-	-	6 543 000	6 543 000	11 674 600
Solde à la fin de l'exercice	<u>41 797 093 \$</u>	<u>118 364 480 \$</u>	<u>39 040 852 \$</u>	<u>(23 089 859) \$</u>	<u>176 112 566 \$</u>	<u>149 112 330 \$</u>
Composantes de l'actif net						
Investi en immobilisations	16 151 409 \$	- \$	- \$	- \$	16 151 409 \$	16 773 175 \$
Dotation - affectations externes	-	118 364 480	-	-	118 364 480	114 975 023
Régimes de pension - affectés	-	-	-	(21 145 200)	(21 145 200)	(34 870 400)
Affectations internes	25 645 684	-	39 040 852	-	64 686 536	56 515 956
Non affecté	-	-	-	(1 944 659)	(1 944 659)	(4 281 424)
	<u>41 797 093 \$</u>	<u>118 364 480 \$</u>	<u>39 040 852 \$</u>	<u>(23 089 859) \$</u>	<u>176 112 566 \$</u>	<u>149 112 330 \$</u>

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 avril 2025

	2025	2024
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	77 933 788 \$	38 868 952 \$
Dépôts à terme (note 7)	7 107 225	28 114 146
Comptes à recevoir (note 14)		
Étudiants	2 830 957	2 471 402
Autres	2 677 409	2 507 317
Subventions à recevoir	20 317 413	22 730 799
Stocks	1 002 399	999 823
Charges payées d'avance	2 638 242	3 030 038
	<u>114 507 433</u>	<u>98 722 477</u>
Placements (note 7)	140 200 601	129 283 302
Immobilisations corporelles (note 8)	<u>109 167 577</u>	<u>112 868 669</u>
	<u>363 875 611 \$</u>	<u>340 874 448 \$</u>
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Comptes à payer	9 940 615 \$	6 985 968 \$
Salaires et retenues salariales (note 9)	7 367 865	9 804 091
Vacances à payer	7 631 545	7 337 314
Revenus reportés	6 997 908	4 417 734
Portion à court terme de la dette à long terme (note 11)	4 268 778	1 317 139
Apports reportés (note 12)	41 663 743	32 387 573
	<u>77 870 454</u>	<u>62 249 819</u>
Dette à long terme (note 11)	1 436 040	5 067 781
Passif au titre des régimes de pension (note 5)	21 145 200	34 870 400
Apports reportés afférents aux immobilisations capitalisées (note 4)	<u>87 311 351</u>	<u>89 574 118</u>
	<u>187 763 045</u>	<u>191 762 118</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	41 797 093	38 084 226
Reçu à titre de dotations	118 364 480	114 975 023
Recherche et Fiducie	39 040 852	35 204 905
Non affecté	(23 089 859)	(39 151 824)
	<u>176 112 566</u>	<u>149 112 330</u>
	<u>363 875 611 \$</u>	<u>340 874 448 \$</u>
Engagements (note 13)		

Pour le Conseil de l'Université,



Recteur et vice-chancelier



Vice-recteur à l'administration et
aux ressources humaines

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au 30 avril 2025

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	17,067,786 \$	13,058,255 \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations	8,713,400	8,569,422
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations capitalisées	(6,313,759)	(6,339,797)
Gain à la disposition de placements	(13,315,872)	(2,392,344)
Variation de la juste valeur des placements	5,533,186	(4,625,748)
Gain à la disposition d'immobilisations	-	(6,626)
Versement contre la dette des régimes de pension	(7,182,200)	(8,224,300)
	4,502,541	38,862
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement ¹	36,160,853	12,154,993
	40,663,394	12,193,855
Activités de financement		
Apports à titre de dotations reçus et intérêts capitalisés	3,389,450	4,072,124
Remboursement de la dette à long terme	(680,102)	(710,381)
Apports en espèces reçus pour financer l'achat d'immobilisations	4,050,992	6,275,633
	6,760,340	9,637,376
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(50,167,765)	(17,834,975)
Dispositions de placements	47,033,152	15,283,116
Acquisitions d'immobilisations	(5,224,285)	(7,953,258)
Produits de disposition d'immobilisations	-	6,626
	(8,358,898)	(10,498,491)
Variation de l'encaisse	39,064,836	11,332,740
Encaisse au début de l'exercice	38,868,952	27,536,212
Encaisse à la fin de l'exercice	77,933,788 \$	38,868,952 \$

¹ Les immobilisations incluses dans les comptes à payer totalisent 0 \$ en 2025 (211 977 \$ en 2024).



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2025

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Université de Moncton (l'« Université ») est l'université acadienne de langue française du Nouveau-Brunswick prenant la relève des collèges classiques qui ont contribué à sa création en 1963. L'Université entend être un lieu privilégié de perfectionnement personnel et un instrument de développement culturel, social et économique. Sa vocation est à la fois régionale, nationale et internationale. La mission principale de l'Université est l'enseignement, la recherche, les services à la collectivité et la créativité. Dans sa constitution actuelle, elle regroupe trois campus universitaires situés dans les trois principales régions francophones du Nouveau-Brunswick, soit à Moncton, à Edmundston et à Shippagan. L'Université, constituée en vertu des lois de la province du Nouveau-Brunswick, est un organisme sans but lucratif et un organisme de bienfaisance enregistré exonéré d'impôts en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Ces états financiers sont préparés conformément à la Partie III du Manuel CPA Canada – Comptabilité, Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui énonce les principes comptables généralement reconnus (PCGR) pour les organismes sans but lucratif au Canada. Ces états financiers comprennent les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Fonds non affecté

Ce fonds comprend les opérations afférentes à la prestation des services d'enseignement, qui se veut la mission première de l'Université. Les produits incluent principalement les subventions gouvernementales et les produits liés aux droits de scolarité. Les charges incluent majoritairement les coûts de l'enseignement, les services de soutien pédagogique, les dépenses administratives et les frais liés à l'entretien des bâtiments.

Recherche subventionnée

Les produits de ce fonds incluent ceux reçus pour le soutien à la recherche de source extérieure de l'Université obtenue sous forme de subventions ou de contrats. Les charges admissibles identifiées selon les termes retracés aux ententes sont comptabilisées dans ce fonds lorsque les coûts sont engagés.

Fiducie

Les produits de ce fonds comprennent ceux normalement reçus de source extérieure à l'Université qui ne sont pas des revenus destinés à la recherche. Les charges admissibles sont normalement spécifiées dans les ententes conclues avec les organismes ou celles identifiées pour une activité spécifique.

Dotation

Tous les dons reçus à titre de dotation durant l'exercice sont comptabilisés à titre d'augmentation de l'actif net du fonds, de même que les revenus de placements capitalisés. Les dons doivent être conservés à perpétuité. Seuls les revenus de placement équivalents aux charges engagées dans l'exercice aux fins spécifiées dans les ententes avec les donateurs sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice. Le solde des revenus de placement gagnés et non comptabilisés à titre de produits de l'exercice est transféré aux exercices futurs dans les apports reportés.



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations

Les produits de ce fonds comprennent les subventions restreintes, l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations et autres revenus pour fins de dépenses de nature capitale. On entend par « dépenses de nature capitale » les constructions et les rénovations majeures d'immeubles ainsi que les achats de terrains, de mobiliers et d'équipements. Les charges incluent l'amortissement des immobilisations et les dépenses non capitalisées. Les dettes afférentes aux immobilisations sont également incluses dans le fonds des immobilisations.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations les plus importantes sont les périodes d'amortissement des immobilisations, les créances douteuses des comptes à recevoir, la juste valeur marchande des placements et les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer l'engagement des régimes de pension.

Constatation des produits

L'Université applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les soldes non dépensés sont comptabilisés comme apports reportés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentation directe dans l'actif net.

L'Université applique la méthode du report pour comptabiliser l'aide gouvernementale et les contributions d'origine externe reçues afin de financer l'acquisition d'immobilisations. Ces montants sont comptabilisés à titre d'« apports reportés afférents aux immobilisations capitalisées » et sont amortis et comptabilisés aux revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations correspondantes.

Les revenus de placement affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placement non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus de scolarité sont constatés à titre de produits dans la même période au cours de laquelle les cours sont offerts.

Les revenus provenant des services vendus, des résidences et entreprises ainsi que les autres revenus sont constatés lorsqu'un bien est transféré ou un service est rendu et que le montant peut être évalué.



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

L'Université évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ces actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif.

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de l'état de la situation financière. Toute variation de la juste valeur est enregistrée à l'excédent des produits sur les charges dans le poste revenus de placement dans l'exercice au cours duquel ces variations surviennent. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir et des subventions à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes à payer, du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, des salaires et vacances à payer et de la dette à long terme. Tous les autres instruments financiers sont inscrits au coût amorti.

Les frais de transaction liés à l'acquisition et à la disposition de placements ainsi que les frais de gestion des placements sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement ou par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations corporelles sont amorties de la façon suivante :

- Terrains athlétiques, eau et égouts, stationnements, routes et lumières — 20 %, solde dégressif;
- Immeubles — 5 %, solde dégressif;
- Mobiliers et équipements non informatiques — 10 ans, méthode de l'amortissement linéaire; et,
- Équipements informatiques et logiciels — 5 ans, méthode de l'amortissement linéaire.

Les livres de bibliothèque qui sont en circulation ne sont pas capitalisés aux immobilisations, mais ils sont enregistrés à la charge durant l'année qu'ils sont achetés.

Dépréciation des actifs à long terme

Lors d'événements ou de circonstances pouvant indiquer une perte de valeur, l'Université réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs excède les flux monétaires futurs non actualisés que procurera cet actif ou ce groupe d'actifs. Le montant de toute perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'actif. La juste valeur de ces actifs est déterminée par les flux monétaires actualisés. Au cours de l'exercice 2025, aucune dépréciation n'a été constituée à cet égard.



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Évaluation des stocks

Les stocks pour revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Les stocks de fournitures diverses sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Régimes de pension des salariés

L'Université offre à ses employées et employés deux régimes de pension à prestations définies. Le premier est le Régime de pension des professeurs, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton et le deuxième est le Régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciens et techniciennes et le personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton.

Régime de pension des professeurs, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton (pour le service crédité à partir du 1er janvier 2014) :

- Cotisations régulières de l'employé : La cotisation au régime est établie à 9 % du salaire régulier jusqu'à concurrence d'un plafond salarial qui est établi à 75 % de la pension maximale au titre des régimes de pension à prestations déterminées, prescrite et indexée conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).
- Contributions de l'employeur : L'Université de Moncton verse un montant au moins égal à la contribution des employés dans la caisse de retraite du régime. En fait, elle doit verser la somme prévue par la loi pour couvrir le coût des rentes, prestations et remboursements payables aux participantes et participants à l'égard des services au cours de l'année, ainsi que les paiements spéciaux nécessaires pour amortir tout déficit de continuité et tout déficit de solvabilité (sous réserve de dispense).

Régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciens et techniciennes et le personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton (pour le service crédité à partir du 1er janvier 2014) :

- Cotisations régulières : La cotisation au régime est établie à 9,13 % du salaire régulier jusqu'à concurrence d'un plafond salarial qui est établi à 89 % de la pension maximale au titre des régimes de pension à prestations déterminées, prescrite et indexée conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).
- Contributions de l'employeur : L'Université de Moncton verse un montant au moins égal à la contribution des employés dans la caisse de retraite du régime. En fait, elle doit verser la somme prévue par la loi pour couvrir le coût des rentes, prestations et remboursements payables aux participants et participantes à l'égard des services au cours de l'année, ainsi que les paiements spéciaux nécessaires pour amortir tout déficit de continuité, et tout déficit de solvabilité (sous réserve de dispense).

L'Université comptabilise ses obligations au titre des régimes à prestations définies à mesure que les salariés rendent les services qui leur permettent de gagner des prestations de retraite. Les obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice sont déterminées en fonction des plus récents rapports d'évaluations actuarielles établis aux fins de la capitalisation. La date d'évaluation des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations définies coïncide avec la date de clôture de l'exercice de l'Université. La date des plus récentes évaluations actuarielles complètes des régimes de pension établies aux fins de la capitalisation est le 31 décembre 2023, et celles-ci ont été extrapolées au 30 avril 2025.



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Régimes de pension des salariés (suite)

Dans son état de la situation financière à la clôture de l'exercice, l'Université constate les obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes, et ajustées de toute provision pour moins-value. Le coût des régimes pour l'exercice est constaté dans les résultats. Le coût des services passés découlant des modifications des régimes et les réévaluations et autres éléments sont constatés dans l'actif net.

Les réévaluations et autres éléments correspondent au total des éléments suivants : la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les rendements calculés à l'aide du taux d'actualisation; les gains et pertes actuariels; les incidences des provisions pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies; les coûts des services passés; et les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions.

3. REVENUS DE PLACEMENT

Les revenus de placement comprennent les revenus de dividendes et d'intérêts, les gains et pertes de placement réalisés lors de la vente des placements ainsi que les gains et pertes non matérialisés sur les placements évalués à la juste valeur.

Les revenus de placement, incluant les variations de la valeur marchande des placements, se présentent comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Revenus sur placements :		
Revenus de dividendes et d'intérêts	6 614 279 \$	7 509 622 \$
Gains réalisés	13 315 872	2 392 344
Gains (pertes) non réalisés	<u>(5 456 053)</u>	<u>4 704 449</u>
Total des revenus sur placements au cours de l'exercice	14 474 098	14 606 415
Plus (moins) : amortissement des apports reportés :		
Fonds non affecté		(2 820)
Fonds de recherche	2 444	(10 530)
Fonds de fiducie	1 326	(2 492)
Fonds de dotation	(7 156 758)	(7 280 861)
Fonds des immobilisations	<u>(4 113)</u>	<u>(3 208)</u>
Total des revenus de placement constatés à titre de produits	<u>7 316 997 \$</u>	<u>7 306 504 \$</u>



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2025

4. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CAPITALISÉES

Les apports reportés afférents aux immobilisations capitalisées représentent l'aide gouvernementale et les contributions d'origine externe reçues afin de financer l'acquisition d'immobilisations. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	89 574 118 \$	89 638 282 \$
Plus : apports reçus sous forme d'espèces	4 050 992	6 275 633
Moins : montants amortis dans les résultats	(6 313 759)	(6 339 797)
Solde à la fin de l'exercice	87 311 351 \$	89 574 118 \$

5. RÉGIMES DE PENSION DES SALARIÉS

Les informations relatives aux régimes de pension à prestations définies se présentent comme suit :

	2025	2024
Passif au titre des prestations définies		
Solde au début de l'exercice	(34 870 400) \$	(54 769 300) \$
Versement contre la dette	7 182 200	8 224 300
Réévaluations	6 543 000	11 674 600
	(21 145 200) \$	(34 870 400) \$
Obligations au titre des prestations définies		
Juste valeur des actifs des régimes	(423 807 100) \$	(414 208 700) \$
	402 661 900	379 338 300
	(21 145 200) \$	(34 870 400) \$
Coût des régimes de pension pour l'exercice		
Coût des services rendus	4 922 200 \$	4 201 400 \$
Coût financier	2 183 800	3 041 600
	7 106 000 \$	7 243 000 \$
Charges liées aux régimes de pension		
Coût des régimes pour l'exercice	7 106 000 \$	7 243 000 \$
Cotisations de l'Université comptabilisées aux salaires et avantages sociaux	(7 884 598)	(7 681 855)
Charges comptabilisées à l'état des résultats	(778 598) \$	(438 855) \$



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2025

6. VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, les affectations interfonds ont été les suivantes :

1. Des fonds non affectés de 1 432 684 \$ ont été transférés au fonds des immobilisations pour le financement des achats d'immobilisations au montant de 752 582 \$ et pour le remboursement de 680 102 \$ sur la dette à long terme.
2. Des fonds non affectés de 12 888 941 \$ ont été transférés aux fonds de recherche, de fiducie et d'immobilisations afin de financer les dépenses futures relatives au développement professionnel (816 039 \$), des projets d'investissement en capital et des réparations relatives à certains édifices (7 689 317 \$), des dépenses relatives à des projets spécifiques (4 325 870 \$) et pour d'autres activités de recherche et de fiducie (57 715 \$).
3. Des fonds non affectés de 323 000 \$ ont été transférés aux fonds d'immobilisations afin de combler des soldes déficitaires de l'exercice.
4. Des fonds de 73 219 \$ provenant des fonds de fiducie ont été transférés aux fonds non affectés.
5. Des fonds de 7 \$ provenant du fonds de dotation ont été transférés aux fonds de fiducie.
6. Des fonds de 24 004 \$ provenant du fonds d'immobilisations ont été transférés au fonds de recherche.
7. Des fonds de 3 056 \$ provenant de fiducie ont été transférés aux fonds d'immobilisations.

7. PLACEMENTS

Le portefeuille de placements se compose des éléments suivants :

	2025	2024
Actions de sociétés cotées en bourse et fonds de placement	110 733 477 \$	104 143 989 \$
Obligations et titres du marché monétaire	27 270 876	23 041 869
Dépôts à terme	2 196 248	2 097 444
	<u>140 200 601 \$</u>	<u>129 283 302 \$</u>
Dépôts à terme échéant au cours du prochain exercice	<u>7 107 225 \$</u>	<u>28 114 146 \$</u>



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2025

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	4 137 915 \$	- \$	4 137 915 \$	4 137 915 \$
Terrains athlétiques, eau et égouts, stationnements, routes et lumières	13 769 456	12 463 036	1 306 420	1 564 597
Immeubles	231 029 756	147 396 681	83 633 075	87 743 531
Mobilier et équipement non informatique	51 396 108	35 876 390	15 519 718	14 920 899
Équipement informatique	11 812 418	7 843 428	3 968 990	4 162 036
Logiciels	762 290	160 831	601 459	339 691
	<u>312 907 943 \$</u>	<u>203 740 366 \$</u>	<u>109 167 577 \$</u>	<u>112 868 669 \$</u>

9. SALAIRES ET RETENUES SALARIALES

	2025	2024
Salaires à payer	6 516 116 \$	7 689 856 \$
Retenues salariales à payer	851 749	2 114 235
	<u>7 367 865 \$</u>	<u>9 804 091 \$</u>

10. EMPRUNT BANCAIRE

L'Université dispose de marges de crédit autorisées totalisant 3 000 000 \$ (soit 0 \$ pour le campus de Moncton, 2 000 000 \$ pour le campus d'Edmundston et 1 000 000 \$ pour le campus de Shippagan), portant intérêt au taux de base commercial de la Caisse populaire acadienne ltée moins 0,15 %. Au 30 avril 2025, ces facilités de crédit sont inutilisées (0 \$ en 2024).



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2025

11. DETTE À LONG TERME

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Campus d'Edmundston, hypothèque 2,88 %, remboursable par versements mensuels de 8 190 \$, incluant capital et intérêts, à renouveler le 20 août 2025 (résidence). (<i>Valeur nette comptable : 414 604 \$</i>)	1 238 057 \$	1 299 785 \$
Campus de Shippagan, hypothèque 1,59 %, remboursable par versements mensuels de 9 198 \$, incluant capital et intérêts, à renouveler le 15 décembre 2025 (résidence). (<i>Valeur nette comptable : 1 098 856 \$</i>)	597 648	697 676
Campus de Moncton, hypothèque 1,59 %, remboursable par versements mensuels de 26 091 \$, incluant capital et intérêts, à renouveler le 15 décembre 2025 (résidence Médard-Collette). (<i>Valeur nette comptable : 2 845 192 \$</i>)	1 695 434	1 979 172
Campus de Shippagan, hypothèque 3,96 %, remboursable par versements mensuels de 11 205 \$, incluant capital et intérêts, à renouveler le 10 avril 2026 (IRZC). (<i>Valeur nette comptable : 1 854 296 \$</i>)	617 491	730 795
Campus de Shippagan, hypothèque 5,51 %, remboursable par versements mensuels de 16 192 \$, incluant capital et intérêts, à renouveler le 5 octobre 2032 (Résidence — 188 Boul. JD Gauthier). (<i>Valeur nette comptable : 1 838 528 \$</i>)	1 556 188	1 661 740
Campus de Moncton, hypothèque repayée durant l'année	-	15 752
	<u>5 704 818</u>	<u>6 384 920</u>
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice	<u>4 268 778</u>	<u>1 317 139</u>
	<u><u>1 436 040 \$</u></u>	<u><u>5 067 781 \$</u></u>

Les remboursements en capital des emprunts hypothécaires à effectuer durant les cinq (5) prochains exercices sont les suivants :

2026	4 268 778 \$
2027	118 132 \$
2028	124 808 \$
2029	131 861 \$
2030	139 313 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2025

12. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX FONDS SPÉCIFIQUES

	2025			2024
	<u>Immobilisations</u>	<u>Dotation</u>	<u>Recherche et Fiducie</u>	<u>Total</u>
Solde au début de l'exercice	136 457 \$	10 811 086 \$	21 440 030 \$	32 387 573 \$
Revenus gagnés et reportés aux exercices futurs et autres ajustements	4 992 666	16 529 491	27 256 809	48 778 966
Revenus constatés dans l'exercice et autres ajustements	(119 151)	(9 377 478)	(28 018 088)	(30 278 559)
Intérêts capitalisés		(1 988 079)		(1 988 079)
Virements interfonds et affectation d'origine interne		(8 031)	8 031	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>5 009 972 \$</u>	<u>15 966 989 \$</u>	<u>20 686 782 \$</u>	<u>32 387 573 \$</u>

13. ENGAGEMENTS

L'Université s'est engagée par des ententes jusqu'en avril 2030 pour la location d'équipements et de locaux, la location de véhicules, des contrats de construction et divers services. Le solde des engagements en vertu de ces ententes s'établit à 4 016 515 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq (5) prochains exercices sont les suivants :

2026	-	1 922 062 \$
2027	-	1 205 820 \$
2028	-	513 007 \$
2029	-	360 536 \$
2030	-	15 090 \$



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2025

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Université, par l'intermédiaire de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Université à ces divers risques au 30 avril 2025.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Université éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Université est exposée à ce risque principalement en regard des comptes à payer, des salaires et retenues salariales, des vacances à payer, de la portion à court terme de la dette à long terme et du passif au titre des régimes de pension.

L'Université gère le risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Elle dresse des budgets et établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer d'avoir suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Université est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne l'encaisse, les dépôts à terme et certains autres placements à taux d'intérêt fixes et variables, ainsi que la dette à long terme à taux d'intérêt fixes, comme le décrit la note 11. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'Université à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments financiers à taux variables assujettissent l'Université à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. L'Université gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Risque de change

Certaines encaisses sont libellées en devises. Par conséquent, cette encaisse est exposée aux fluctuations des devises. Au 30 avril 2025, l'encaisse libellée en devises et convertie en dollars canadiens représente 329 308 \$ (434 262 \$ au 30 avril 2024).

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux actifs financiers de l'Université assujettis au risque de crédit comprennent l'encaisse et les comptes à recevoir. La valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Le risque de crédit de l'Université est principalement attribuable à ses comptes à recevoir. Les montants sont présentés dans l'état de la situation financière, déduction faite de la provision pour créances douteuses.

La provision pour créances douteuses a fait l'objet d'une estimation par la direction de l'Université en fonction de l'expérience antérieure et de son évaluation de la conjoncture économique actuelle. Afin de réduire le risque, la direction a adopté des politiques de crédit qui comprennent une révision régulière des limites de crédit. La provision pour créances douteuses s'établit à 1 951 666 \$ au 30 avril 2025 (1 745 764 \$ au 30 avril 2024).



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2025

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit (suite)

Le risque de crédit lié à l'encaisse est limité puisqu'elle est détenue dans des institutions financières jugées reconnues.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des marchés boursiers. L'Université est exposée au risque de prix autre en raison de ses placements dans des actions cotées en Bourse, dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière. L'Université atténue ce risque en rééquilibrant son portefeuille régulièrement.

La Politique de placement permet la répartition suivante de l'actif du Fonds de dotation :

Classe d'actif	Limite minimale	Cible	Limite maximale
Valeurs à court terme	0,0 %	1,0 %	3,0 %
Titres à revenu fixe :			
canadiens	17,0 %	20,0 %	23,0 %
sans contrainte	7,0 %	10,0 %	13,0 %
Titres de participation :			
canadiens	7,0 %	10,0 %	13,0 %
étrangers (Mondial)	14,0 %	17,0 %	20,0 %
étrangers (Tous pays)	14,0 %	17,0 %	20,0 %
pays émergents	7,0 %	10,0 %	13,0 %
Immobilier canadien (direct)	0,0 %	7,5 %	10,5 %
Infrastructure (direct)	0,0 %	7,5 %	10,5 %

Il est anticipé que les mandats d'immobilier canadien et d'infrastructure seront mis en place graduellement en fonction des appels de capitaux. Les fonds servant à financer les appels de capitaux proviendront des titres à revenu fixe sans contrainte et des titres de participation étrangers, et ce, selon un ratio d'un tiers provenant des titres à revenu fixe sans contrainte et deux tiers provenant des titres de participation étrangers. Lors de cette période de mise en place, des déviations temporaires seront autorisées.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

